



École élémentaire catholique
Sainte-Marie

CODE DE VIE 2023-2024

165 Queen St. N. Simcoe, ON N3Y 3Y7
Téléphone: (519) 426-4775 poste 54001

Courriel : smn-infocom@cscmonavenir.ca

Christine Pearson, Direction d'école
cpearson@cscmonavenir.ca

Loraine Goodlet, Secrétaire
lgoodlet@cscmonavenir.ca

*Au CSC MonAvenir, l'enfant est encouragé à viser le Ciel,
on lui enseigne à voler et on l'admire lorsqu'il prend son envol.*

Mission

Offrir un milieu de vie
FRANCOPHONE
et **CATHOLIQUE**
motivant **L'ÉLÈVE** à
devenir un citoyen **ENGAGÉ,**
FIER de son identité,
prêt à bâtir son **AVENIR**
et à **atteindre** ses plus
HAUTES ASPIRATIONS.

Vision

Nos écoles, réputées pour
L'EXCELLENCE,
L'INCLUSION et
L'INNOVATION,
sont une **destination**
de choix et un lieu
RASSEMBLEUR.

Notre mission:

L'école élémentaire Catholique Sainte-Marie offre aux élèves une éducation de qualité dans un milieu de vie catholique et francophone où le respect de la personne, le sens d'appartenance et l'équité sont des valeurs visibles et essentielles à leur épanouissement.

Notre Vision:

Au sein d'un milieu minoritaire, le personnel et les élèves **s'engagent** à perpétuer la langue et la culture francophone dans la région. Ensemble, la communauté scolaire travaille en **collaboration** afin de **respecter** les besoins diversifiés de chacun et pour répondre aux attentes d'un monde en évolution.

Mission et vision de la salle de classe:

En début d'année, chaque membre du personnel enseignant élaborera en collaboration avec les élèves de sa classe, un code de vie de classe. Le membre du personnel enseignant et les élèves s'engagent à respecter les règlements ciblés. Les gestes réparateurs et les conséquences seront décidés par le membre du personnel enseignant et l'élève. Selon la sévérité de l'infraction et si jugé nécessaire, la direction sera impliquée.

J'affiche les valeurs catholiques et ma francophonie.
J'applique les règles du code de vie.

Comportements attendus: dans la salle de classe

Engagement

Je fournis un effort soutenu.

Je fais les travaux assignés.

Je suis les règlements de la classe.

J'utilise et je range le matériel avec soin.

Collaboration

J'accepte de travailler en groupe avec différentes personnes.

J'écoute les idées des autres.

Je partage mes idées avec les autres.

Respect

Je comprends que tous les élèves ont le droit d'apprendre.

J'utilise des mots de politesse et je soigne le ton de ma voix.

Je respecte l'espace personnel de chacun.

Comportements attendus: dans les couloirs

Engagement

Je me dirige directement à l'endroit prévu.

Je marche de façon sécuritaire.

Collaboration

Je garde bien ma place dans le rang.

Je fais un sourire ou je dis 'bonjour' aux gens que je croise.

Je remercie au besoin.

Respect

Je soigne le volume de ma voix.

Je garde mes mains et mes pieds pour moi.

Je tiens la porte pour celui qui suit.

Comportements attendus: dans la salle de toilette

Engagement

Je tire la chasse
d'eau.

Je lave et je sèche
mes mains avec le
séchoir.

Collaboration

Je garde l'endroit
propre.

J'utilise le matériel de
façon consciencieuse.

Respect

J'attends mon tour.

Je reste calme.

Je respecte mon
intimité et celle des
autres.



Comportements attendus: au gymnase

Engagement

Je participe activement
à l'activité proposée.

Je manipule et je
range le matériel avec
prudence.

Collaboration

J'accepte mon
équipe.

Je fais preuve d'un
bon esprit sportif.

Je suis
attentif/attentive aux
consignes de sécurité
et aux règles du jeu.

Respect

J'encourage et je
félicite mes pairs.

Je considère l'espace
personnel des autres.



Comportements attendus: sur la cour

Engagement

Je me dirige vers
l'entrée au son de la
cloche.

J'utilise le matériel
selon son utilité.

Je joue de façon
sécuritaire.

Je range le matériel

Collaboration

J'accueille les autres
en respectant les
différences.

Je résous mon conflit
de façon paisible.

Je demande de l'aide
d'un adulte au besoin.

Respect

Je respecte
l'environnement
naturel.

Je
respecte les règles du
jeu.



**Nous encourageons les élèves à utiliser 3 stratégies lorsqu'ils rencontrent
une situation déplaisante:**

Je m'affirme



Je m'éloigne



Je parle à un adulte



CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE

CODE DE CONDUITE PROVINCIAL

Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301 (1) (2)) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant:

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.1.pdf>

DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débiter par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

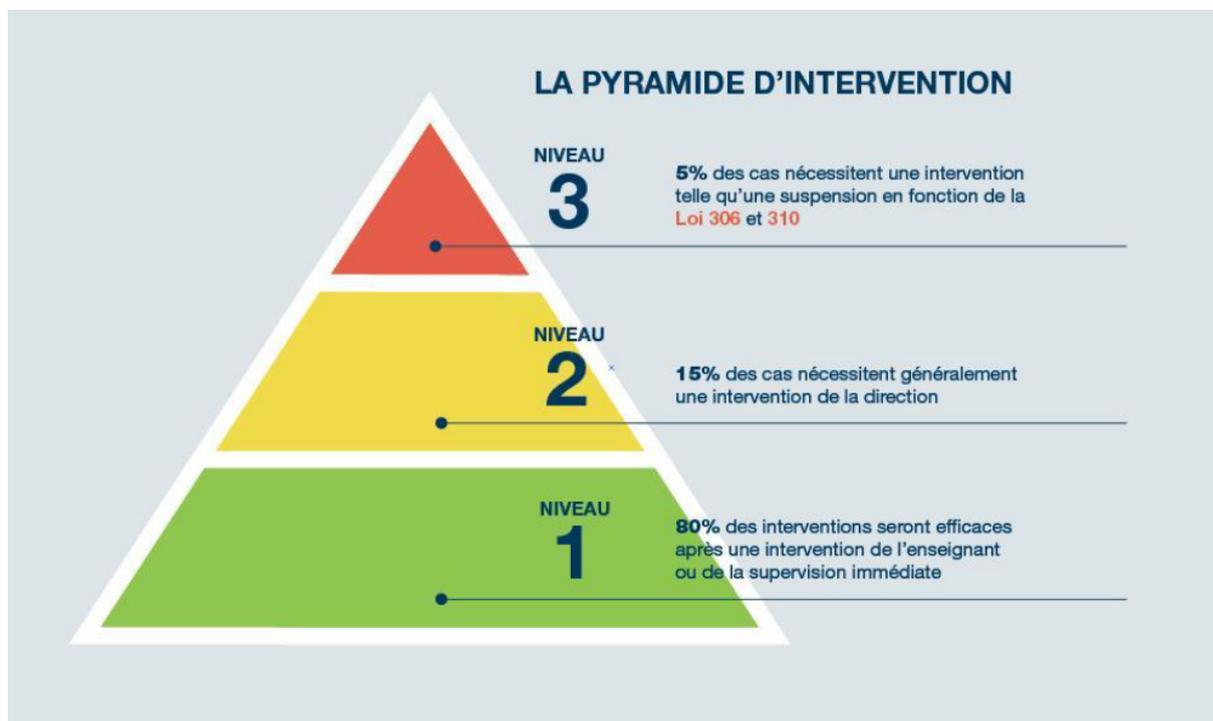
Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.4.pdf>

Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf>



Interventions à l'École Élémentaire Catholique Sainte-Marie

Dans le cadre de la politique de la discipline progressive, voici certaines des interventions pouvant être faites auprès des élèves lors d'un manquement au code de vie :

- intervention d'une personne en autorité
- excuses verbales ou carte d'excuses
- geste réparateur d'un tort fait à la propriété (nettoyage, remplacement/remboursement)
- note au parent / appel à la maison
- rencontre élève, enseignant(e); rencontre élève, parent, personnel enseignant ou direction
- cercles de discussion
- perte de privilège
- réflexion écrite
- retrait de classe
- suspension selon le règlement 440/20

L'INTIMIDATION

Selon la loi de l'Éducation, l'intimidation se définit comme un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi, à la réputation ou au climat scolaire par des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race. **Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.**

Il est de la responsabilité de tous les intervenants et intervenantes (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. L'école Sainte-Marie, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation :
<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

CODE VESTIMENTAIRE

Le Csc MonAvenir et l'école Sainte-Marie croient qu'une tenue vestimentaire appropriée et acceptable reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire vise à créer un milieu d'apprentissage et de travail favorisant le respect.

Éléments du code vestimentaire exigés :

1. Le port de vêtements ou accessoires suggérant des messages incitant à la consommation du tabac, de l'alcool, ou de la drogue ou suggérant la violence, l'intolérance et la marginalisation est interdit.
2. Le port d'une casquette ou d'un chapeau n'est pas permis à l'intérieur de l'école.
3. Le chandail ou la blouse/chemise doit recouvrir les épaules, la poitrine, le dos et le ventre.
4. Le port de souliers à roulette ou des sandales de plage n'est pas permis.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code vestimentaire:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.8.1.pdf>

UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Au Csc MonAvenir et à l'École élémentaire catholique Sainte-Marie, , nous croyons que la technologie est un outil important pour favoriser l'apprentissage des élèves et permettre à ceux-ci d'avoir accès à l'information. Pour ce faire, il est primordial que tous les élèves soient de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptables en utilisant la technologie appartenant à l'école (logiciels, matériel, réseau). **L'utilisation d'équipements électroniques personnels (cellulaire, tablette, ordinateur portatif, etc.) n'est pas permise sauf lorsque du matériel spécialisé est fourni à un élève par l'école.**

Éléments exigés pour l'utilisation des technologies numériques pour les élèves du CSC MonAvenir :

L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège. Pour cette raison l'élève doit :

- Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Donc, aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- Utiliser l'adresse courriel du Conseil ainsi que le réseau Internet du Conseil pour des tâches scolaires seulement.
- Conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.
- Demander la permission à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.
- Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document.
- Dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.
- Respecter la vie privée des autres membres de la communauté scolaire, donc l'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- Respecter les directives administratives du Conseil. Donc un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse portant atteinte à une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux, qui pourrait nuire au climat scolaire.

Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaires portant atteinte au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnelle et n'en assume pas la responsabilité.

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf>

Nos engagements

Je suis informé des règles de vie de l'École Élémentaire Catholique Sainte-Marie. Comme **élève**, je m'engage à faire tous les efforts dont je suis capable pour respecter le code de vie. Par mon attitude positive et ma bonne participation, je contribue à créer un climat agréable à l'école.

Signature de l'élève

Date

Comme parent, j'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à supporter l'école et à aider mon enfant à le respecter. Je l'encourage dans ses gestes réparateurs.

Signature du parent

Date

